

"Jardiner au naturel, ça coule de source !"



Une opération régionale pour accompagner les collectivités et/ou les associations à promouvoir des solutions sans pesticides auprès des jardinerie de leur territoire

> Quels sont le(s) porteur(s) de projet ?

Le projet est mis en œuvre par une **collectivité et/ou une association**, qui signe une charte avec des jardinerie de son territoire, afin de réduire la vente et l'usage de produits phytosanitaires et de promouvoir un jardinage alternatif et durable.

> Quels sont les engagements des parties prenantes ?

Le(s) porteur(s) de projets s'engage(nt) à **faire évoluer les pratiques des jardiniers amateurs** en favorisant les solutions sans pesticides dans les jardinerie.

Les jardinerie signataires s'engagent à développer une **offre de produits sans pesticides** et à orienter les consommateurs vers des **solutions de jardinage au naturel**.

> Quels sont les publics ciblés ?

L'objectif de la charte "Jardiner au naturel" est de **sensibiliser les jardiniers amateurs** aux risques liés à l'usage de produits phytosanitaires, de les inciter à réduire leur consommation, et de promouvoir des pratiques de jardinage alternatives et durables.

> Quelles sont les enseignes éligibles ?

Les **jardinerie, magasins de bricolage et coopératives agricoles**. Les grandes surfaces alimentaires sont exclues de la charte.

> Quel est le rôle de l'ARPE ?

L'ARPE est le **coordinateur régional** de l'opération "Jardiner au naturel" en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle est ainsi chargée d'accompagner les porteurs de projets locaux dans le montage et la mise en œuvre de cette opération sur leur territoire.

L'ARPE réalise annuellement un **bilan quantitatif et qualitatif régional** grâce aux données transmises par les enseignes au(x) porteur(s) de projet.

> Quels outils sont disponibles ?

Des **outils de communication** sont mis à la disposition du (des) porteur(s) de projets pour mener une campagne de sensibilisation dans les magasins.

> Comment mettre en place cette charte sur un territoire ?

Afin de bénéficier d'un accompagnement et des outils de communication de l'opération "Jardiner au naturel", la collectivité et/ou l'association intéressée(s) signe une **convention de partenariat** avec l'ARPE.

> Quels territoires sont engagés en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

A ce jour, le Parc naturel régional du Luberon, la Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse (84), le Conseil général des Alpes de Haute-Provence et le syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc se sont engagés dans l'opération "Jardiner au naturel".

Au total, **34 magasins** sont signataires de la charte en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Quelques chiffres

- > 10% de la consommation nationale des pesticides concernent des usages non agricoles : jardiniers amateurs & collectivités locales
- > 96% des rivières et 53% des nappes phréatiques françaises sont contaminées
- > 90 % des jardiniers amateurs utilisent des produits phytosanitaires et 80% ignorent leurs impacts sur l'environnement et la santé

Récompense nationale

La charte "Jardiner au naturel" a reçu le 1^{er} prix des Eco-trophées 2005 décerné par l'association nationale des éco-maires.

L'opération en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cette opération a été financée par la **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** et l'**Agence Régionale de Santé**. Elle fait partie des 129 projets du **Plan Régional Santé Environnement (PRSE PACA)**, ainsi que du projet de **Plan régional Ecophyto 2018**.

En savoir +

Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA)
Unité écodéveloppement & projets territoriaux
Stéphanie GARRIDO | 04.42.90.90.54 | s.garrido@arpe-paca.org
www.territoires-durables-paca.org et www.jardineraunaturel.org

→ Quelques outils de communication



Affiche pour les magasins signataires de la charte



Stop-rayon et réglette alternative pour orienter le client vers des solutions de jardinage au naturel



Réglettes pour signaler les produits phytosanitaires



Présentoir de 9 jardifiches sur les solutions techniques et les matériels à privilégier

Comment lutter contre les pollutions par les pesticides ?
Comment sensibiliser la population à réduire leur usage ?

→ Grâce à la charte "Jardiner au naturel" vous pouvez inciter des entreprises de votre territoire à s'engager dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires.